



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 129585

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la question du gaspillage alimentaire. Le 19 janvier 2012, le Parlement européen adoptait une résolution demandant des mesures urgentes pour réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici à 2025. Parmi les mesures proposées était celle d'améliorer l'information sur les températures de réfrigération et d'encourager la congélation des produits non consommés. Il semblerait en effet efficace pour lutter contre le gaspillage de congeler certains produits en vue de retarder leur consommation. Il lui demande quel est son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue l'un des axes d'action du Programme National pour l'Alimentation, piloté par le Ministère chargé de l'Agriculture. Les travaux engagés en ce sens concernent tous les maillons de la chaîne alimentaire, jusqu'au consommateur final, qui a un rôle non négligeable à jouer dans cette action. Il convient par conséquent de développer la communication sur ce sujet, afin de lui apporter toute information utile. Ainsi, le site grand public du Ministère, www.alimentation.gouv.fr, fournit les informations utiles aux consommateurs pour lutter contre le gaspillage alimentaire, en expliquant par exemple la différence entre une Date Limite de Consommation et une Date Limite d'Utilisation Optimale, et en insistant sur l'importance du maintien de la chaîne du froid, condition sine qua non pour une conservation optimale des denrées jusqu'à leur date limite de consommation. Par ailleurs, un guide de bonnes pratiques d'hygiène destiné aux consommateurs est en cours d'élaboration. Il fournira de nombreuses recommandations sur la conservation des denrées et l'utilisation des restes, et sur les précautions à prendre lors de la congélation et de la décongélation des produits. D'autres occasions sont utilisées par le Ministère chargé de l'Agriculture pour communiquer sur ce sujet, telles que les opérations « alimentation vacances », renouvelées chaque été, et mettant en avant l'importance de la chaîne du froid à tous les stades de la chaîne alimentaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129585

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2006

Réponse publiée le : 8 mai 2012, page 3500